

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du

: 7 décembre 2023

Présidence

: Mme Martine Borgeaud

Présence

: 26 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2023 — Mise en place du Point de Rencontre d'Urgence (PRU) : achat d'une génératrice et d'un tableau électrique pour CHF 21'000.00

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- Vu le préavis municipal N°11/2023 présenté le 7 décembre 2023 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accepter le crédit de CHF 21'000.- pour l'achat d'un groupe électrogène et du tableau électrique nécessaires pour pouvoir alimenter en électricité, de façon autonome en cas de besoin, le Point de Rencontre d'Urgence (PRU) installé dans les locaux de l'administration communale.
- D'approuver le mode de financement tel que proposé.

Accepté avec 25 OUI, zéro NON et 1 ABSTENTION au vote à main levée. La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2023

Montpreveyres, le 8 décembre 2023

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud Présidente Marion Villars Secrétaire

En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).

La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.